

PRESCRIPTION DES VITRAGES DE PROTECTION SOLAIRE

Février 2016

L'éventail de produits verriers disponibles offre une large possibilité de choisir ses produits verriers en fonction de ses besoins. Toutefois, ces possibilités se heurtent aux limites physiques du produit.

L'utilité première des parois vitrées est de laisser passer la lumière naturelle et de pouvoir observer l'extérieur.

De plus, les parois vitrées permettent de transmettre la chaleur naturelle du soleil à l'intérieur des logements.

Cela peut présenter un bénéfice en hiver, mais aussi une source d'inconfort en été.



Pour répondre à cette problématique, il existe des vitrages de protection solaire :

Les vitrages à couche réfléchissante d'aspect « miroir » renvoie les rayonnements solaires vers l'extérieur, ne laissant passer qu'une partie réduite de ces rayonnements, et de la lumière.

Les vitrages à couche faiblement émissive de contrôle solaire ont un aspect beaucoup plus neutre, mais présentent une teinte plus marquée, en comparaison avec des vitrages ordinaires. De plus, comme la couche de ces vitrages est faiblement émissive, l'isolation thermique qu'elle apporte est significatif.

Ces vitrages permettent de limiter les apports solaires, et d'améliorer le confort thermique, notamment en période ensoleillée.

1. Toutefois, la prescription des vitrages les mieux adaptés à chaque cas **doit faire l'objet d'une étude thermique appropriée**, afin d'obtenir le meilleur compromis entre la transmission de la lumière et le contrôle des rayonnements solaires.

2. Selon la dimension et l'orientation des vitrées, l'ajout d'une **protection solaire** extérieure peut se révéler **indispensable**. En occultant la façade avec des protections solaires, l'effet de serre à l'intérieur des locaux sera réduit, et les besoins de climatisation également.

3. Les protections solaires extérieures permettent également de moduler les apports lumineux, et de limiter les effets d'éblouissement et de contre-jour, notamment.